Conseil municipal du jeudi 14 NOVEMBRE 2024 PROCÈS VERBAL

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Athée, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans la salle communale sous la présidence de Madame le Maire, Nadine MARTIN-FERRE.

<u>Présents</u>: GIRAUD Marc, PAILLARD Alain, CHAMPION Kalyne, PIAU Valérie, DESMONTILS Olivier, PESCHÉ Nicole.

Absents excusés: LAMY Anthony, JULLIOT Alexandre, GAUTHIER Clarisse

Absent non excusé:

Secrétaire de séance : GIRAUD Marc

> APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 OCTOBRE 2024

Madame le Maire demande si des observations sont à apporter au compte rendu de la séance du 17 octobre 2024.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

DEVIS CIMETIERE

Le devis retenu pour la pose de géotextile et la mise en place de gravillons au cimetière est celui de l'entreprise GAREAU. Ces travaux seront intégrés au budget 2025.

> DEL 2024114 01 FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE DE COSMES

Mme le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2023/2024 pour l'école de Cosmes.

Cette participation financière s'élève à 1 856 € par élève de maternelle (2 élèves concernés) et 438 € par élève élémentaire (1 élève concerné). Soit :

- 2 x 1 856 €
- 1 x 438 €

TOTAL: 4 150 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à Cosmes.

> DEL 2024114 02 FRAIS DE SCOLARITÉ ÉCOLE SAINT-JOSEPH DE CRAON

Mme le Maire informe le conseil municipal de la participation des frais de scolarité de l'année 2024/2025 pour l'école Saint-Joseph de Craon.

Cette participation financière s'élève à 467 € par élève élémentaire (1 élève concerné)

➤ TOTAL: 467 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité :

- **DE FINANCER** les frais de scolarité pour les enfants domiciliés à Athée et scolarisés à l'école Saint-Joseph de Craon.

> ACHAT TOURNIQUET

L'achat d'un tourniquet pour l'aire de jeux du centre bourg est toujours à l'étude.

> DEL 20241114 03 INTÉGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL D'ESPACES COMMUNAUX

Mme le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire d'un certain nombre d'espaces classés aujourd'hui dans le domaine privé communal (faisant donc l'objet d'une numérotation cadastrale et d'un assujettissement à la taxe foncière sur le non bâti), lesquels sont dans les faits à usage public (voirie, chemin).

Dans le bourg:

Impasse de Bel Air cadastré C658, C865, C867 et C872.

Représentant une superficie totale de 178 m²

Suite à cet exposé,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ.

décide d'intégrer dans le domaine public de la commune les différentes parcelles cadastrales ci-dessus mentionnées, répertoriée dans l'inventaire ci-annexé.

mandate Mme le Maire pour notifier la présente délibération au service du cadastre des impôts de Mayenne.

autorise Mme le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

> LOGEMENTS LOCATIFS LOTISSEMENT DES TILLEULS

Des rencontres avec les différents constructeurs sont prévues prochainement afin d'obtenir plus de renseignements sur les prestations proposées.

QUESTIONS DIVERSES

- Le bulletin municipal sera imprimé semaine 50 et distribué semaines 51 et 52.
- Pour la mise en place des décorations de Noël les 22 et 23 novembre, une nacelle a été louée par la municipalité.
- Les flyers et les affiches pour le marché de Noël sont en cours de distribution.
- Le restaurant « Le Petit Athéen » va fermer ses portes le 22 novembre 2024. A ce jour, il n'y a pas de repreneur en vue.

La prochaine séance aura lieu le jeudi 19 décembre 2024 à 20 heures. La séance s'est achevée à 22h heures.

SIGNATURES

Le Maire

Secrétaire de séance

Nadine MARTIN-FERRÉ

Marc GIRAUD